

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 09 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	15 avr. 2024	02 avr. 2024
Commentaires : L'exploitante a envoyé une preuve par courriel le 2 avril 2024 à la mentore en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	15 avr. 2024	02 avr. 2024
Commentaires : L'exploitante a envoyé une preuve par courriel le 2 avril 2024 à la mentore en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une inspection de surveillance n'a pas été effectuée sur les lieux. Des preuves de conformité ont été envoyées par courriel.
Une nouvelle inspection de surveillance aura lieu à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 mai 2024

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mai 2024

Date